

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 14 avril 2015 complétant et rectifiant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace

NOR : AFSZ1530287A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace,

Arrête :

Article 1^{er}

Au 2° de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du I [2°, a] de l'article D. 1432-15), il convient de lire : « M. Bernard FELZINGER », au lieu de : « M. Fernand FELZINGER ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace :

1. Au titre du I (3°, c) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales :
M. Jacques BIGOT, titulaire, M. Jean ROTTNER, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.
2. Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15, en qualité de membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :
Mme Régine LEBEAU, titulaire, Mme Lucette HOHMANN, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.
M. Jean-Jacques TOUCHARD, titulaire, M. Éric FURLAN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 14 avril 2015.

MARISOL TOURAINE